



COMPTE EPARGNE TEMPS
Utilisation pour alimenter le PEE



90180408

Nom et prénom du Collaborateur :

.....

MATRICULE du collaborateur (à renseigner obligatoirement) :

Unité d'Affectation :

.....

0	3	9	0							
---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

A transmettre à votre CSPP :

(cf Bulletin de paie ou l'Intranet Rubrique Ressources Humaines)

Souhaite utiliser les droits inscrits à mon Compte Epargne Temps pour alimenter mon PEE à hauteur de :

	Jours/Heures au titre de la ligne Courante
	Jours/Heures au titre de la ligne Epargne

Pour un investissement à réaliser sur le PEE à hauteur de :

	% sur le fonds monétaire Amundi Duo Régularité
	% sur le fonds d'actionnariat salarié LCL Actions CASA

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements du/des fonds et du PEE et être informé(e) :

- que les sommes ainsi transférées seront reprises sur mon bulletin de paie et soumises à cotisations sociales et fiscales. Il sera opéré en tant que de besoin au cours de l'exercice considéré les régularisations de cotisations sociales prévues par la réglementation en vigueur,
- que l'investissement (après déduction des cotisations) sera exécuté sur la dernière Valeur Liquidative du mois en cours à condition que cette demande soit reçue par le CSPP avant le 20 du mois ou le dernier jour ouvré précédant le 20 du mois en cas de jour férié, sinon il sera exécuté sur la dernière Valeur Liquidative du mois suivant,
- que cette opération sera déclarée à l'administration fiscale au titre de ma rémunération de l'exercice considéré et que, dans le cadre d'un investissement sur le fonds d'actionnariat salarié LCL Actions CASA, il me reviendra, si je le souhaite, de demander à l'administration fiscale l'étalement de l'impôt sur le revenu. J'ai été informé(e) que la possibilité d'étalement ne s'applique pas lorsque le transfert des fonds a lieu sur le fonds monétaire Amundi Duo Régularité,
- que le montant de mon investissement sur Amundi Duo Régularité doit respecter le plafond de versements sur les Plans d'épargne salariale, tandis que le montant investi sur le fonds d'actionnariat salarié LCL Actions CASA n'y est pas soumis.

Fait à..... le.....

Signature :